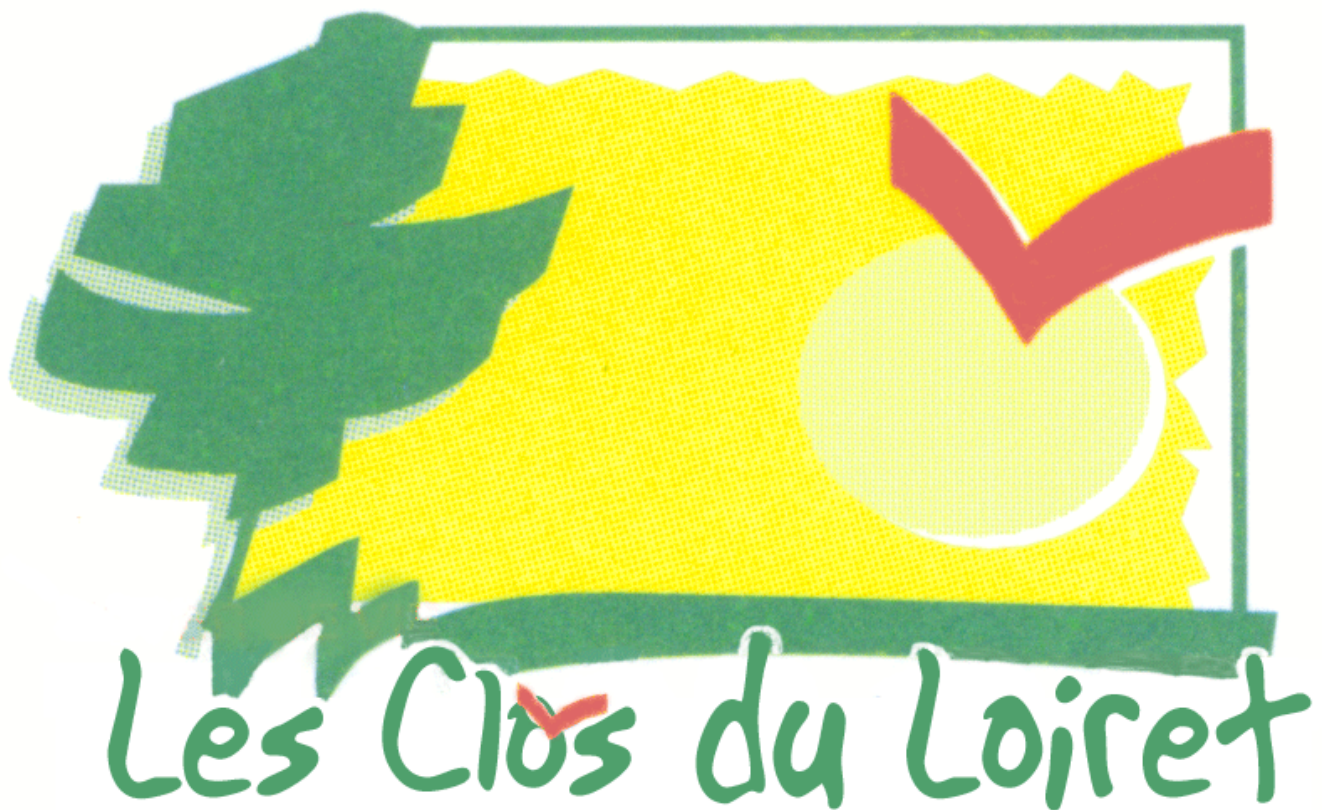


PROJET ASSOCIATIF

DE L'ASSOCIATION



Association Les Clos du Loiret  
Route de Bellegarde  
45260 LORRIS

# 1 NOTRE HISTOIRE

L'Association « Les Foyers » dont le siège était à MARSEILLE (Bouches du Rhône) fut créée par le Père BARTHELEMY (1900-1988) dans l'année 1945. Président-Fondateur pendant plus de trente ans, il fut l'un des précurseurs du secteur social en France, au service des enfants handicapés.

Il oeuvra auprès du Ministère pour faire reconnaître la profession d'éducateur. Il ouvrit dès la fin de la guerre sept écoles d'éducateurs à travers la France, et une à Alger ; basées sur la formation pédagogique et psychologique ainsi que l'apprentissage des techniques éducatives à travers des stages auprès des enfants présentant des handicaps divers.

Pour eux il créa des Instituts Médico-Pédagogiques (IMP) qu'il fit agréer par le Ministère et oeuvra pour faire reconnaître la profession d'éducateurs. En 1947 il créa l'Union Nationale des Assistants et Educateurs de France.

L'IMP de CHATEAUNEUF SUR LOIRE fut l'un des premiers du département. La première Directrice était une des anciennes élèves-éducateurs. De 1957 à 1988, elle développa l'ensemble de l'équipement et de la capacité d'accueil, qui atteindra l'effectif de 48 filles en 1978.

En 1967, l'Association soucieuse du devenir des jeunes fait l'acquisition de la propriété du Clos Roy à LORRIS et crée ainsi le premier lieu de vie pour les plus de 18 ans, d'une capacité de 40 places.

Les établissements du Loiret furent gérés par l'Association Nationale Les Foyers jusqu'en 1990.

En 1988, dans le cadre de la décentralisation, l'Association Les Clos du Loiret naissait afin de reprendre la gestion des établissements du Loiret (l'IME de CHATEAUNEUF et le Foyer de Vie de LORRIS) le 1<sup>er</sup> janvier 1990.

Depuis cette date, un des premiers SESSAD du département a ouvert ses portes à CHATEAUNEUF, l'IME s'est restructuré et s'est modernisé pour répondre aux nouvelles demandes ;

Le Clos Roy de LORRIS a fait l'objet de grands travaux permettant l'accueil de 44 résidents en chambres individuelles, et un passage à la mixité. Puis en 2006, la construction d'une nouvelle résidence, La Fontaine, a permis l'accueil de dix résidents et l'introduction de l'accueil temporaire ainsi que l'accueil de jour.

L'Association Les Clos du Loiret est l'héritière d'un des pionniers de la professionnalisation et de la formation des éducateurs dans une double dimension théorique et pratique.

Aujourd'hui, en 2010, nous revendiquons d'être acteur d'un secteur qui compte 1 million de salariés (5% des emplois de la France) pour une masse salariale de 17 milliards d'euros (plus que la métallurgie ou l'agro-alimentaire !), 33 000 employeurs et surtout quelques centaines de milliers de bénévoles qui représentent 123 000 Equivalents Temps Plein ! L'Association « Les Clos du Loiret », c'est 120 salariés, 5 millions d'euros de budget et 10 bénévoles qui assurent ensemble bien un temps plein ! Et c'est (51 + 15) enfants et 54 adultes accueillis.

Rappel des statuts :

Fondée sur une éthique de conviction et une éthique de responsabilité, l'Association Les Clos Du Loiret se donne pour mission d'apporter aide, éducation, soins, accompagnement à des enfants, adolescents et à des adultes inadaptés ou handicapés. Elle a pour but d'accueillir, de promouvoir, de gérer et de développer toute structure concourant à la prise en charge de ces personnes pour répondre à leurs besoins spécifiques, pour œuvrer à leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

L'Association est à but non lucratif.

## **2 NOS VALEURS**

Toute association qui mène une action en faveur des jeunes et adultes inadaptés ou en situation de handicap la fonde sur des valeurs qui lui sont propres et qui, quels que soient le lieu et le cadre d'intervention, doivent être partagées par les membres du Conseil d'Administration et les salariés qui concourent à son action.

Les nôtres sont :

### **LE RESPECT DE LA PERSONNE**

Nous sommes en premier lieu une association fondée sur les principes de la laïcité que nous définissons comme la volonté d'agir entre personnes partageant le même objectif d'action sociale : œuvrer en faveur des personnes sans distinction de race, de croyance, de philosophie, de sexe. Nous avons la volonté de vivre les différences comme une source de richesse pour chacun. L'utilisateur est accompagné par le dispositif.

### **L'HUMANISME**

Nous faisons le choix de privilégier, en tout lieu et à tout moment, les valeurs d'humanité, de solidarité et de respect. Notre Association croit fermement dans les potentialités de tous les individus, dans leur capacité à progresser.

Nous reconnaissons et respectons les compétences, aptitudes, capacités, pensées de chaque individu et souhaitons le valoriser, lui permettre de s'épanouir dans son statut, dans son rôle social, en favorisant au maximum son intégration dans la société.

### **LA CITOYENNETE**

Notre Association est résolument attachée aux principes de la démocratie, au respect du droit de chaque individu, assortis à des exigences en termes de devoirs. La citoyenneté c'est aussi faire participer tous ceux concernés par notre action aux choix qui les concernent en favorisant leur liberté et moyens d'expression. Ce sont les valeurs à vivre à travers les projets pédagogiques qui fondent la citoyenneté.

Nous souhaitons accompagner des usagers citoyens.

### **L'OUVERTURE**

Nous privilégions l'idée qu'il faut s'ouvrir aux autres, au monde. Nous, membres de l'Association, avons le devoir de participer à l'évolution des pratiques professionnelles par la recherche d'idées, d'expériences nouvelles, par la confrontation positive aux autres.

Nous défendons l'idée et la pratique qui associe autour des projets individuels l'ensemble des acteurs : usagers, parents, professionnels.

Nous avons l'ardente obligation de faire en sorte que les usagers vivent dans la réalité d'un monde en perpétuelle évolution.

# LE DISPOSITIF AVEC L'USAGER

Dans l'Association des Clos du Loiret, **la personne accueillie doit être au coeur du projet éducatif** et dans la mesure de ses capacités être un acteur positif de son évolution.

- **L'éthique, la déontologie :**

L'application d'une éthique qui reconnaît à la personne accueillie :

- Le droit à l'information, au contrôle de sa vie, à l'intimité, à la protection, à la liberté, à l'intégrité, à la confidentialité, à la dignité.
- La reconnaissance de sa capacité à participer à la vie de sa propre collectivité pour pouvoir ensuite s'impliquer dans la vie locale et sociale.

L'affirmation du caractère de mission de service public de l'action sociale et médico-sociale, qui implique évaluation, transparence, qualité.

La reconnaissance des familles comme partenaires à part entière, autorités parentales identifiées dans leur accompagnement en ce qu'elles sont différentes des professionnels.

- **Les structures :**

Nous veillons à ce que nos structures conservent des dimensions humaines et qu'elles soient bien intégrées dans la société.

Nous voulons que toute l'organisation et l'action nos établissements soient fondées sur le projet associatif qui se décline en projets d'établissements et projets individuels.

Nous avons le souci permanent de la communication interne et externe, du développement maîtrisé, d'une gestion saine et équilibrée.

Nous avons la volonté d'adapter les actions aux réalités nouvelles ainsi qu'aux nouveaux modes de prise en charge, de donner du sens à notre action.

Nous développons notre capacité d'expérimentation, les coopérations inter-associations, les partenariats.

- **Les professionnels :**

L'Association doit mobiliser les acteurs professionnels, bénévoles, les services publics pour trouver des réponses concrètes aux problèmes rencontrés.

Le personnel doit accepter une remise en cause permanente de son action, se soumettre à une formation régulière, bien coordonner le travail d'équipe, avoir toujours le souci du développement des personnes, créer un climat de confiance et de sécurité pour tous.

# 3 NOTRE PROJET POLITIQUE ET NOTRE ACTION

Face à une société qui se déshumanise et à la montée des individualismes, notre projet est un projet de cohésion sociale, ce qui implique :

- De renforcer la démocratie, la solidarité, la fraternité et la mixité sociale
- D'humaniser une société marchandisée
- De combiner la logique républicaine de l'intérêt général avec le service à la personne
- De revendiquer une gestion désintéressée, la non lucrativité. En effet nous affirmons que la gestion désintéressée, non lucrative peut être largement aussi performante qu'une gestion marchande qui est dans l'obligation de verser des dividendes aux actionnaires.

Nous regrettons la logique descendante qui fonde les appels à projets, appels d'offres, la réforme de la tarification, les tarifs à l'activité, à la personne.

La normalisation ne doit pas être un obstacle à des projets associatifs innovants dans l'intérêt des personnes. Nous rassemblons une pluralité d'acteurs au service du Projet Associatif : les bénéficiaires, les familles, les administrateurs, les bénévoles, les donateurs, les salariés. Avec ceux-ci nous nous engageons à respecter le droit du travail, à soutenir les acquis de la convention collective et à pratiquer un dialogue social vivant et constructif.

Nous sommes bien ancrés dans notre territoire et nous participons à sa vie sociale et économique

Dans l'intérêt collectif, si l'économie reste au service du projet social, nous sommes favorables à des regroupements, des ressources communes, des coopérations, à la mutualisation en général.

Nous voulons être reconnus pour ce que nous sommes, c'est-à-dire des partenaires soucieux de coopérer, co-construire et non de simples prestataires de service.

En nous appuyant sur l'analyse collective des besoins et la connaissance des publics, la formation des intervenants, la proximité, la diversité des compétences, nous voulons rester une force de proposition.

\*

\*\*

**Notre histoire, nos valeurs et nos actions caractérisent l'Association Les Clos du Loiret et lui permettent de remplir sa mission telle qu'elle la conçoit.**

\*

\*\*

Révision du Projet adoptée par le Conseil d'Administration, le 20 mai 2010

*Revenir à la page précédente*